



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 Décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de GOYENECHÉ Olivier, BREVET Véronique, PEREZ Christelle, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à CHARBONNER Véronique, LE COADIC Bruno, CHESSOUX Stéphanie, Jean-Luc DELPUECH.

Absent excusé : LAPENU Marie-Josée, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel, soumet le précédent compte-rendu au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité et désigne Monsieur Le Coadic en qualité de secrétaire de séance.

Il annonce le retrait d'une question à l'ordre du jour, relative à une adhésion au SYDEC, devenue superfétatoire, MACS ayant adhéré pour le compte des communes, et le rajout d'une autre question pour une décision modificative au Budget Primitif Housquit pour des opérations de stock.

Puis il évoque les décisions prises par lui en vertu des délégations que lui a concédées le conseil :

- Décision n° 25 /2022 : Marché de travaux pour extension de la mairie

LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1 VRD	SN LAUSSU 2250 Route des Lacs – BP 63 40 660 MESSANGES	6 765.70	8 118.84
LOT 2 DEMOLITION - GROS ŒUVRE	TISON ET GAILLET 291 Avenue des Charpentiers 40150 SOORTS-HOSSEGOR	60 430.90	72 517.08
LOT 3 CHARPENTE BOIS – COUVERTURE – MOB - BARDAGE	EURL DUPOUY 70 ZA Labranères 40440 ONDRES	236 535.32	283 842.38
LOT 4 ETANCHEITE	SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE 240 Rue de Souspesse 40 390 SAINT-MARTIN-DE- SEIGNANX	16 995.50	20 394.60

LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES	MAITRICUBE 490 Rue Ambroise 2 40390 SAINT-MARTIN-DE- SEIGNANX	41 920.00	50 304.00
LOT 6 SERRURERIE	C2B ADOUR Avenue du 1 ^{er} Mai 40 220 TARNOS	41 060.00	49 272.00
LOT 7 MENUISERIES BOIS - MOBILIER	SP Menuiserie 90 Camin Dous Saucs HAHaitce 64 520 BIDACHE	62 969.00	75 562.80
LOT 8 PLATRERIE - PLAFOND	SAS JEAN GOYTY 93 Avenue Henri de Navarre 64 100 BAYONNE	43 000.00	51 600.00
LOT 9 REVETEMENT DE SOL	MORLAES 315 Avenue Léon Blum 40 400 TARTAS	12 178.00	14 613.60
LOT 10 PEINTURES - NETTOYAGE	TRIEUX FRERE ET FILS ZAC Du Plateau Av du Corps Franc Pommies 64320 BIZANOS	12 454.00	14 944.80
LOT 11 ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES	SARL ELEC64 ZA Planuya 64 200 ARCANGUES	37 306.47	44 767.76
LOT 12 PRODUCTION ECS – VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRE	SN FAUTHOUX 8 Rue Chapelet 64 200 BIARRITZ	22 000.00	26 400.00
	TOTAL	593 614.89	712 337.86

- Décision 26/2022 : Avenant au marché pour le restaurant scolaire:
Avenant n°2 - Lot 17 Labruquère pour - 1 923.56 € pour un marché initial de 260 443.34€ HT

~~~~~

#### **2022-12-13-01/81      TARIFS COMMUNAUX 2023**

Mme Chessoux, Adjointe aux finances, présente les tarifs pour l'exercice 2023. Ils sont, dans l'ensemble reconduits à l'exception des tarifs du marché, le mètre linéaire passant de 3 à 4 euros, la vente de bois de chauffage sur pied, et la location des salles municipales dont les tarifs seront majorés de 15% sur la période du 15 octobre au 15 mars en raison de la hausse du coût de l'énergie.

**Unanimité.**

#### **2022-12-13-02/82      DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF CAMPING 2022**

Mme Benoit-Delbast, Adjointe en charge du camping, présente les décisions modificatives pour des ajustements au chapitre 012 (personnel) et au compte 16 (emprunt).

**Unanimité.**

**2022-12-13-03/83      DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF PALOUMAYRE 2022**

Mme Chessoux propose le virement de crédits des comptes non soldés vers le compte de reversement sur le budget principal, ce budget étant clos.

**Unanimité.**

**2022-12-13-04/84      DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022**

Les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** la décision modificative au budget correspondant à des écritures d'ordres nécessaires en fin d'exercice (équilibré en dépense comme en recette).

**2022-12-13-05/85      ADMISSION EN NON-VALEUR AU BUDGET PRIMITIF CAMPING**

Les membres du conseil municipal adoptent l'admission en non-valeur pour des dettes anciennes au camping municipal, soit pour insolvabilité du débiteur, soit pour montants en deçà des seuils de poursuite.

Il s'agit de 13 titres impayés pour les exercices allant de 2007 à 2020 pour un montant de 1 029.75€.

**Unanimité**

**2022-12-13-06/86      ADMISSION EN NON-VALEUR AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Les membres du conseil municipal adoptent l'admission en non-valeur pour des dettes anciennes à la commune, soit pour insolvabilité du débiteur, soit pour montants en deçà des seuils de poursuite.

Il s'agit de 52 titres impayés pour des créances allant de 2011 à 2021 pour un montant de 3 253.28 euros.

**Unanimité.**

**2022-12-13-07/87      AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AU BUDGET COMMUNE 2023**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'**unanimité** l'ouverture de crédits d'investissement au BP 2023, dans la limite légale du quart des inscriptions du budget 2022, pour permettre l'engagement de travaux, et leur règlement, sans l'attente du vote du budget 2023 en avril prochain.

**2022-12-13-08/88      CONVENTION POUR LE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE- TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE JEAN LARTIGAU**

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes MACS avait inscrit à son PPI (programme pluriannuel d'investissement) en priorité 1 l'aménagement de l'Avenue Lartigau, consistant en la réalisation de trottoirs arborés.

Cette opération est sous maîtrise d'ouvrage communautaire, MACS assurant la conduite des travaux pour un montant de 902 199.83 euros TTC.

La participation communale sur les travaux de voirie a été chiffrée à 243 880.79 € et sur les travaux hors compétence voirie (espaces verts et pluvial) 188 200 € HT.

**Unanimité.**

**2022-12-13-09/89      MODIFICATION DES STATUTS DE MACS – CREATION D'UNE PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT ET LEGUMERIE SOLIDAIRE**

Monsieur le Maire présente la modification des statuts de MACS qui souhaite pouvoir procéder au transfert de la compétence facultative « Participation au projet de création d'une plateforme d'approvisionnement et légumerie solidaire ».

MACS souhaite appuyer ce projet par une prise de participation dans une société coopérative d'intérêt collectif qui offrira un débouché pérennisé pour les producteurs locaux de légumes vers le circuit local des groupements d'achat des cuisines des collègues et cuisines centrales des structures élémentaires dans un premier temps, et parallèlement par l'achat et la construction de l'immeuble ayant vocation d'héberger la légumerie qui sera louée à la coopérative.

**Unanimité.**

#### **2022-12-13-10/90 PACTE FINANCIER ET SOLIDAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS**

Les membres du conseil municipal adoptent à l'**unanimité** le pacte financier communautaire modifié suite aux mouvements de personnel dans le cadre du service commun instruction ADS et police de l'urbanisme soit suite à la répartition du nouveau produit des ZAE.

L'attribution de compensation pour l'exercice 2022 est désormais arrêtée à 758 899.34 €.

#### **2022-12-13-11/91 CONVENTION MACS/COMMUNE POUR LA PARTICIPATION A L'EPFL**

Comme chaque année, le conseil prend connaissance et approuve sa participation à l'Etablissement Public Foncier des Landes, pour un montant 2022 de 16 508.15 par un prélèvement sur les droits d'enregistrements encaissés par les communes lors des cessions foncières.

**Unanimité**

#### **2022-12-13-12/92 ACQUISITION D'UNE PARCELLE FORESTIERE**

Le conseil approuve à l'**unanimité** l'acquisition de la parcelle C770 d'une superficie de 1.7 hectares pour un montant de 5 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle sera replantée dans le cadre des opérations « les scolaires plantent les pins ».

#### **2022-12-13-13/93 ECHANGE DE TERRAIN**

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** l'échange d'une parcelle AI 87 d'une surface de 792 m<sup>2</sup> avec un terrain communal constructible de 600m<sup>2</sup> (B 1305p).

#### **2022-12-13-14/94 ACQUISITION GRACIEUSE – RESIDENCE CAP AREA**

Suite à la réalisation de la résidence Cap Aréa à l'angle de l'avenue de l'Océan et de la rue des Marguerites, l'opérateur immobilier propose à la commune l'acquisition gratuite de la parcelle AM 560, 18 m<sup>2</sup>, pour une régularisation d'emprise le long du trottoir de l'avenue de l'Océan et la parcelle AM 591, 346 m<sup>2</sup>, pour accueillir la plateforme du point tri enterré.

**Unanimité.**

#### **2022-12-13-15/95 RECENSEMENT AUTORISATION DE CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES**

Les membres du conseil municipal autorisent la création de 15 emplois contractuels pour les opérations de recensement prévues du 04/01/2023 au 21/02/2023.

**Unanimité.**

**2022-12-13-16/96      TRANSFERT AU SYDEC DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE**

RETIREE DE L'ODRE DU JOUR

**2022-12-13-17/97      REGLEMENT INTERIEUR DU BUDGET PARTICIPATIF**

Monsieur le Maire expose que la municipalité ayant souhaité la mise en place d'un budget participatif permettant aux citoyens labennais de présenter des projets d'intérêts généraux, dans un premier temps, puis de voter pour sélectionner ceux-ci, il a été nécessaire de mettre en place un règlement intérieur qui définit les modalités de participation, de vote, puis de mise en œuvre des projets.

Au BP 2023, un budget de 80 000 euros sera alloué à cette opération.

**Unanimité.**

**2022-12-13-18/98      INSCRIPTIONS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le conseil prend acte des inscriptions de Messieurs Maïs et Avellano respectivement aux commissions Finances et Sécurité.

**Unanimité.**

**2022-12-13-19/99      MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal valide la transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A suite à un succès à un concours.

**Unanimité.**

**2022-12-13-20/100      DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL HOUSQUIT**

Il s'agit d'opérations d'ordre permettant la clôture des opérations de stocks en vue de la fermeture de ce budget.

**Unanimité.**

Séance levée à 19h35

A Labenne, le 15 Décembre 2022  
Le Maire,

Jean-Luc DELPUÉCH



Le secrétaire de séance,

Bruno LE COADIC